



Québec, ce 18 juin 2015

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255, Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET
DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Objet : DEMANDE RELATIVE AUX MODIFICATIONS DE MÉTHODES
COMPTABLES DÉCOULANT DU PASSAGE AUX PRINCIPES
COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS
(US GAAP);
Dossier R-3927-2015;
Demande d'intervention;
Complément à la réplique aux commentaires de Hydro-Québec.

Chère consoeur,

Voici un complément à la réplique que nous avons postée hier :

L'ACEF de Québec voudrait informer la Régie qu'elle entend porter une attention particulière à la modification de la norme relative à la vie utile des immobilisations corporelles, notamment l'utilisation d'une durée de vie moyenne ou en fonction de chaque composante, ainsi que l'application de la norme proposée aux immobilisations qui ont été remboursées en tout ou en partie par le Distributeur en application des modalités de la politique d'ajouts au réseau du Transporteur.

Espérant que ce complément ne retarde pas le traitement de notre réplique, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec